



Direction Générale  
du Personnel  
& de l'Administration  
service du personnel

Bureau Recrutement  
des Concours  
et de la Formation  
DGPA/SP/RCF2- FE



# ANNALES

## DES CONCOURS ET EXAMENS

ORGANISES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT  
DU TOURISME ET DE LA MER



Intitulé du Concours ou de l'Examen Professionnel :  
**INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

Année 2006

Mode d'Accès : **EXTERNE & INTERNE**

Epreuve n° 2

Filière, Option ou Spécialité :

Intitulé de l'Epreuve : **QCM & QRC**

Durée : **1 Heure 30**

Coefficient : **1**

Détail : **aucun document autorisé**

Code DGPA/SP/RCF2 : **IPCSR\_06\_EI\_2\_QCM**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT,  
DU TOURISME ET DE LA MER

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE**  
**POUR LE RECRUTEMENT**  
**D'INSPECTRICES ET D'INSPECTEURS DU PERMIS**  
**DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**SESSION 2006**

**ÉPREUVE N° 2**

**Réponse à une série de questions à choix multiple et  
à des questions appelant des réponses courtes**

**Une ou plusieurs réponses à une série de questions à choix multiple et à des questions appelant des réponses courtes (six à dix lignes) portant sur des notions élémentaires relatives au droit administratif d'une part, et au droit pénal d'autre part, notamment en relation avec le code de la route et la sécurité routière, sont à compléter et à remettre à l'intérieur de la copie.**

**(durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 1)**

**Aucun document n'est autorisé**

**Les feuilles de brouillon insérées dans les feuilles de composition rendues par le candidat seront détruites avant correction.**

**Ce sujet comporte 7 pages, y compris celle-ci.**

**Assurez vous que cet exemplaire est complet**

**S'il est incomplet ou s'il ne correspond pas au mode d'accès du concours, demandez un autre exemplaire au chef de salle.**

N° D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT :.....

Les réponses seront inscrites sur ce document qui sera rendu, en fin d'épreuve, inséré dans la feuille de composition, et ne devra comporter aucun signe distinctif.

Questions à choix multiples  
(cocher la ou les bonnes réponses)

1. Lors de l'engagement de la responsabilité de l'administration, le Conseil d'État distingue les notions de:

Fautes exorbitantes	<input type="checkbox"/>
Fautes lourdes	<input type="checkbox"/>
Fautes évidentes	<input type="checkbox"/>
Fautes simples	<input type="checkbox"/>

2. En matière de procédure pénale, un appel peut être formé à la suite :

D'un arrêt de la Cour de Cassation	<input type="checkbox"/>
D'un jugement du tribunal de police	<input type="checkbox"/>
D'un arrêt de la Cour d'Assises	<input type="checkbox"/>
D'un jugement du tribunal correctionnel	<input type="checkbox"/>

3. La création d'un ministère est rendue officielle par la signature :

D'une loi	<input type="checkbox"/>
D'une circulaire	<input type="checkbox"/>
D'un décret	<input type="checkbox"/>
D'un règlement	<input type="checkbox"/>

**4. Le contrôle par les forces de l'ordre de la conduite sous l'emprise de stupéfiants :**

Ne peut avoir lieu qu'en présence d'un accident corporel	<input type="checkbox"/>
Peut se dérouler à l'occasion d'un simple contrôle routier	<input type="checkbox"/>
Doit être organisé en présence d'un médecin	<input type="checkbox"/>
Doit faire l'objet d'une campagne de publicité, dans la presse	<input type="checkbox"/>

**5. En cas de contestation de l'élection d'un conseil municipal, les juridictions compétentes sont :**

Le Conseil d'État	<input type="checkbox"/>
La Haute Cour de Justice	<input type="checkbox"/>
Les tribunaux de droit commun	<input type="checkbox"/>
Les tribunaux administratif	<input type="checkbox"/>

**6. Lors d'un contrôle routier, le délit de grand excès de vitesse est caractérisé :**

Lorsque le dépassement de la vitesse autorisée est supérieur ou égal à 40 km/h	<input type="checkbox"/>
Lorsque le dépassement de la vitesse autorisée est supérieur ou égal à 50 km/h	<input type="checkbox"/>
Lorsque la récidive intervient dans un délai inférieur ou égal à 3 ans	<input type="checkbox"/>
Lorsque la récidive intervient dans un délai inférieur ou égal à 5 ans	<input type="checkbox"/>

**7. Qui dispose du droit de déposer un projet de loi ?:**

Le Premier Ministre	<input type="checkbox"/>
Un député	<input type="checkbox"/>
Un sénateur	<input type="checkbox"/>
Un Ministre	<input type="checkbox"/>

8. Les membres des cabinets ministériels sont :

Désignés librement par chaque ministre	<input type="checkbox"/>
Tous originaires d'un cabinet préfectoral	<input type="checkbox"/>
Désignés par le Premier Ministre	<input type="checkbox"/>
Issus d'une liste d'aptitude discrétionnaire	<input type="checkbox"/>

9. En matière de crimes et délits, l'élément moral de l'infraction suppose

L'intention coupable de l'auteur	<input type="checkbox"/>
Que l'acte ait été prévu par la loi ou le règlement	<input type="checkbox"/>
Que l'acte résulte d'une action ou tentative	<input type="checkbox"/>
Que l'auteur des actes ait eu conscience de violer la loi pénale	<input type="checkbox"/>

10. Le préfet de département :

Est nommé par le Premier ministre	<input type="checkbox"/>
Représente l'État dans le département	<input type="checkbox"/>
Dispose du pouvoir réglementaire	<input type="checkbox"/>
Dispose d'un mandat de 5 ans, renouvelable	<input type="checkbox"/>

